

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katerine Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/f1af3b86eb6f178eddd5948e>

Date d'obtention : 2020-12-04 13:48:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que lorsqu'on vit une situation en milieu scolaire, il est important de se référer toujours à la trousse pour faire des interventions éclairés et professionnelles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De la bienveillance et du professionnalisme. Cela encadre davantage nos interventions et assure de la cohérence et de la constance entre les milieux. Je trouve que d'une certaine façon ça nous protège.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au jugement et à l'impulsivité des interventions. Il est important d'agir avec calme, de se référer à la trousse pour suivre les bonnes étapes et prendre les bonnes décisions selon la situation vécue.